



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2025

Convoqué le 21 mars 2025, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 28 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, GUERIN Nathalie, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr FAYARD Jean-François comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 21 février 2025 (décision unanime)

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion :

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	="	575 293,67 €
▪ Dépenses.....	="	427 928,27 €
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	="	147 365,40 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	="	167 669,89 €
EXCEDENT GLOBAL.....	="	315 035,29 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	756 571,14 €
▪ Dépenses.....	=	<u>988 740,07 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	- 232 168,93 €
Excédent exercice antérieur (001).....	=	<u>91 142,37 €</u>
DEFICIT GLOBAL.....	=	- 141 026,56 €
Restes à réaliser Dépenses.....	=	- 405 047,95 €
Restes à réaliser Recettes.....	=	<u>309 313,52 €</u>
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	=	- 156 760,99 €

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{ème} Adjoint, valide ce CFU : unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget de l'assainissement :

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	18 424,88 €
▪ Dépenses.....	=	<u>13 740,60 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	4 684,28 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	=	<u>5 363,90 €</u>
EXCEDENT GLOBAL.....	=	10 048,18 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	30 798,10 €
▪ Dépenses.....	=	<u>15 058,45 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	15 739,65 €
Déficit exercice antérieur (001).....	=	- <u>9 820,85 €</u>
EXCEDENT GLOBAL.....	=	<u>5 918,80 €</u>

EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT = 5 918,80 €

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{ème} Adjoint, valide ce CFU : unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget de l'eau :

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	103 772,24 €
▪ Dépenses.....	=	<u>83 074,07 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	20 698,17 €
+ Excédent exercice antérieur (002).....	=	49 192,10 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	69 890,27 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	402 153,12 €
▪ Dépenses.....	=	<u>318 318,80 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	83 834,32 €
Excédent exercice antérieur (001).....	=	<u>68 828,99 €</u>
EXCEDENT GLOBAL.....	=	152 663,31 €

EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT = 152 663,31 €

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MOULIN, 1^{ème} Adjoint, valide ce CFU : unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE BIROL

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget du lotissement Les Hauts de Birol :

o **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ Recettes.....	=	47 881,46 €
▪ Dépenses.....	=	<u>47 881,46 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	0,00 €
+ Résultat exercice antérieur (002).....	=	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL.....	=	0,00 €

o **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ Recettes.....	=	0,00 €
▪ Dépenses.....	=	<u>47 881,23 €</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	=	- 47 881,23 €
Résultat exercice antérieur (001).....	=	<u>0,00 €</u>
DEFICIT GLOBAL.....	=	- 47 881,23 €

DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT = - 47 881,23 €

4. MOUNET :

Demande de Mr & Mme LAVILLE, futurs propriétaires de la parcelle H 559, située au lieu-dit Mounet.

- Parcelle cadastrée H 1131 pour une surface de 284 m2

Elle ne présente plus aucune utilité publique.

Si le transfert est possible, il est convenu de céder ces terrains au prix de 7 € le m2

Les frais de géomètre et notariés sont supportés par Mr & Mme LAVILLE

Les frais d'enquête publique sont à la charge de la collectivité.

5. RUE DES SUCS :

En vue de la régularisation foncière de la propriété située 1 Rue des Sucs au droit des parcelles H 171, H 890 et H 896.

- Parcelle cadastrée H 1102 pour une surface de 8 m2

Cette portion de voirie communale s'apparente à une régularisation foncière comprenant la montée d'escalier accédant à la propriété H 171.

L'arrêté d'alignement n° A11-2024 constate la limite de fait du domaine public selon le plan de division et de délimitation établi par le cabinet GEOLIS de Ste Sigolène.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces projets de déclassement et désigne Mr Henri DE FONTAINES, Commissaire Enquêteur pour effectuer cette enquête publique : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Marc CROUZET demande quel est l'avantage pour la commune d'avoir transféré les compétences eau et assainissement à HPV communauté. Il est rappelé que c'est l'Etat qui a imposé ce transfert aux EPCI.

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Jean-François FAYARD

